

DEC141511DR20

Décision portant modification de la décision DEC133213DR20 donnant délégation de signature à Mme Brigitte PAPIN, adjointe de la déléguée régionale, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Béatrice SAINT-CRICQ, déléguée régionale pour la circonscription Côte d'Azur

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux.

Vu la décision n° 133069DAJ du 06/11/2013 nommant Béatrice Saint-Cricq déléguée régionale pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 18 novembre 2013 ;

Vu la décision n° 141180DAJ du 18/04/2014 portant nomination de Mme Brigitte Papin aux fonctions d'Adjointe à la Déléguée Régionale pour la circonscription Côte d'Azur ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. L'article 1 de la décision DEC133213DR20 susvisée est modifié comme suit :

« **Art. 1.** – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Béatrice SAINT-CRICQ, Déléguée Régionale pour la circonscription Côte d'Azur, délégation est donnée à Mme Brigitte PAPIN, adjointe à la Déléguée Régionale, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire. »

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 21 mai 2014

La déléguée régionale
Béatrice SAINT-CRICQ